



Communiqué de presse

Date : 27.02.2024

Dans les bouteilles, de la cocaïne à la place du lait

Un Nigérian, qui voyageait dans le TGV Paris–Lausanne, a été contrôlé après son entrée en Suisse. Motif: les deux bouteilles de lait dans son sac à dos contenaient un peu moins de 1,4 kg de cocaïne sous forme d'ovules. Il ne possérait par ailleurs pas de documents valables pour entrer en Suisse.

Le 12 février dernier, les collaborateurs de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) procédaient à des contrôles dans le train entre Paris et Lausanne, après son entrée en Suisse. Ils ont constaté qu'un passager, ressortissant du Nigeria, âgé de 29 ans, ne possédait pas de permis d'établissement ni de visa pour séjourner dans l'espace Schengen.

Les collaborateurs de l'OFDF ont procédé à l'examen de son sac à dos. À l'intérieur se trouvaient deux bouteilles de lait. En les ouvrant, les douaniers ont découvert que leur contenu avait été substitué par des ovules contenant de la cocaïne, pour un poids total brut de 1369 grammes. L'homme et les stupéfiants ont été remis à la Police cantonale vaudoise et une procédure a été ouverte par le Ministère public du canton de Vaud.

Sécurité globale à la frontière

L'OFDF a pour mission de contrôler les marchandises, les personnes et les moyens de transport en fonction de la situation et des risques. Le programme de transformation DaziT en cours jusqu'en 2026 verra notamment la numérisation des processus et l'uniformisation de la formation dans ces trois domaines de contrôle. À cet horizon, l'OFDF sera encore mieux en mesure d'assurer la sécurité globale de la population, de l'économie et de l'État à la frontière.

Légendes: Photo 1 et 2: La cocaïne, conditionnée en ovules, avait été placée dans des bouteilles de lait. (OFDF)

Renseignements:

Service de presse
Tél. +41 58 462 67 43, medien@bazg.admin.ch